

Programme de gestion sanitaire des centres d'insémination artificielle

2026-2027

Conditions d'inscription



Centre de développement
du porc du Québec inc.

©Centre de développement du porc du Québec inc.
Dépôt légal 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-925175-34-6
ISSN 1920-8243

Table des matières

1	Conditions générales d’admissibilité au PGSCIA.....	- 2 -
1.1	Inscription pour les CIA	- 2 -
1.2	Conditions préalables.....	- 2 -
1.3	Arrêt des services et réinscription.....	- 2 -
2	Responsabilités respectives des trois parties prenantes.....	- 3 -
2.1	Responsabilités du vétérinaire désigné par le CDPQ.....	- 3 -
2.2	Responsabilités du gestionnaire du centre d’insémination.....	- 3 -
2.3	Responsabilités du vétérinaire consultant du centre d’insémination	- 3 -
3	Normes minimales pour les centres adhérant au PGSCIA.....	- 5 -
3.1	Locaux d’isolement (quarantaines).....	- 5 -
4	Sélection des lots d’animaux admissibles aux centres	- 6 -
4.1	Localisation des élevages des fournisseurs.....	- 6 -
4.2	Statut sanitaire des fermes qui fournissent des verrats	- 6 -
4.2.1	Caractéristiques de la maternité.....	- 6 -
4.2.2	Caractéristiques de la pouponnière et de l’engraissement.....	- 6 -
4.2.3	Statut exempt du virus du SRRP (statut naïf ou éradiqué)	- 7 -
4.2.4	Statut exempt pour le <i>Mycoplasma hyopneumoniae</i>	- 7 -
4.2.5	Statut exempt pour l’ <i>Actinobacillus pleuropneumoniae</i>	- 7 -
4.2.6	Absence de signes cliniques pour les autres maladies surveillées (voir liste des maladies surveillées p.9).....	- 8 -
4.2.7	Obtention des résultats de laboratoire des verrats sélectionnés moins de 30 jours avant l’envoi de ceux-ci en isolement.....	- 8 -
5	Liste des maladies surveillées	- 9 -
5.1	Programme de surveillance.....	- 9 -
6	Schématisation de la stratégie des tests de laboratoire.....	- 11 -
6.1	Prélèvement A	- 11 -
6.2	Prélèvement B	- 12 -
7	Attestation du statut sanitaire des verrats destinés aux centres (SRRP)	- 13 -
7.1	Techniques de laboratoire recommandées	- 13 -
7.2	Stratégie d’évaluation	- 13 -

7.3	Interprétation du test ELISA-X3 sur sérums	- 13 -
7.4	Interprétation du test PCR Tetracore.....	- 13 -
7.5	Interprétation du test PCR Life.....	- 14 -
7.6	Interprétation du test PCR IDEXX.....	- 14 -
7.7	Réponses possibles.....	- 14 -
8	Attestation du statut sanitaire des verrats destinés aux centres (App).....	- 15 -
8.1	Technique de laboratoire recommandée	- 15 -
8.2	Stratégie d'évaluation	- 15 -
8.3	Interprétation du test Multi APP Ac ELISA	- 15 -
8.4	Réponses possibles.....	- 16 -
9	Attestation du statut sanitaire des verrats destinés aux centres (DEP, GET et DCVP) -	17 -
9.1	Techniques de laboratoire recommandées	- 17 -
9.2	Stratégie d'évaluation	- 17 -
9.3	Interprétation des tests PCR	- 17 -
9.4	Réponses possibles.....	- 18 -
10	Attestation du statut sanitaire des verrats destinés aux centres (Senecavirus A)	- 19 -
10.1	Technique de laboratoire recommandée	- 19 -
10.2	Stratégie d'évaluation	- 19 -
10.3	Interprétation des tests PCR	- 19 -
10.4	Réponses possibles.....	- 20 -
11	Attestation du statut sanitaire des verrats destinés aux centres (<i>Mycoplasma hyopneumoniae</i>)	- 21 -
11.1	Technique de laboratoire recommandée	- 21 -
11.2	Stratégie d'évaluation	- 21 -
11.3	Interprétation du test IDEXX ELISA.....	- 21 -
11.4	Réponses possibles.....	- 21 -
12	Annexes.....	I
	Annexe 1 - Fiche d'inscription des CIA.....	I
	Annexe 2 - Coordonnées des personnes-ressources.....	II
	Annexe 3 - Attestation sanitaire du CDPQ pour l'entrée des verrats aux CIA (D03).....	III
	Annexe 4 – Liste de laboratoires	IV

Avant-propos

Le programme de gestion sanitaire des centres d'insémination artificielle (PGSCIA) s'adresse à tous les gestionnaires de centres d'insémination qui désirent vendre de la semence de verrats aux éleveurs et producteurs de porcs du Québec.

Le PGSCIA est complémentaire au programme géré par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Les principaux objectifs sont :

- ❖ Attester le statut sanitaire des verrats achetés par les gestionnaires des centres d'insémination pour minimiser les risques d'accident sanitaires ;
- ❖ Proposer et améliorer les procédures de vérification en ce qui a trait à l'attestation du statut sanitaire des verrats achetés concernant le virus du SRRP, d'*Actinobacillus pleuropneumoniae* (App), du Mycoplasme, de la DEP, du DCVP, de la GET et du SVA.

1 Conditions générales d'admissibilité au PGSCIA

1.1 Inscription pour les CIA

Les centres d'insémination artificielle (CIA) doivent remplir la fiche d'inscription au PGSCIA (Annexe 1) et la faire parvenir au siège social du Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ) (Annexe 2).

1.2 Conditions préalables

Pour être admissible au programme PGSCIA, un CIA doit :

- a) Être enregistré conformément au Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et le paiement des taxes foncières et des compensations du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ;
- b) Être un centre de production et de distribution de semence agréé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments conformément à la *Loi sur la santé des animaux (L.C. 1990)* ;
- c) Être conforme aux normes définies dans le programme en matière d'installations et d'équipements, d'hygiène et de protection sanitaire (biosécurité), de tenue de registres et de contrôle sanitaire ;
- d) Recourir aux services d'un médecin vétérinaire consultant pour l'élaboration, du maintien et de l'application du programme de gestion sanitaire ;
- e) Être accrédité par le programme Excellence du porc canadien; PorcTRACÉ, PorcSALUBRITÉ et PorcBIEN-ÊTRE du Conseil canadien du porc (CCP).

1.3 Arrêt des services et réinscription

Les centres d'insémination adhérents qui ne répondent plus aux conditions des programmes en vigueur le 1er avril 2026 ainsi que ceux qui ne s'y conforment pas pourront être suspendus ou exclus en tout temps.

Sauf avis contraire écrit, les centres adhérents seront considérés comme automatiquement réinscrits le 1er avril de chaque année.

Le centre qui désire abandonner le programme doit en aviser le CDPQ préalablement par écrit.

2 Responsabilités respectives des trois parties prenantes

2.1 Responsabilités du vétérinaire désigné par le CDPQ

- Élaborer, améliorer et adapter le programme aux besoins de l'industrie porcine québécoise ;
- Autoriser l'entrée des animaux dans le local d'isolement (quarantaine) et, à la demande du client, dans le local de résidence (verraterie) ;
- Entretenir des échanges réguliers avec le gestionnaire, le médecin vétérinaire consultant du centre d'insémination et le médecin vétérinaire responsable du programme de l'ACIA.

2.2 Responsabilités du gestionnaire du centre d'insémination

- Respecter les conditions d'admissibilité du programme ;
- Avertir, dans les meilleurs délais, son médecin vétérinaire consultant et le médecin vétérinaire responsable du PGSCIA (ci-après le vétérinaire désigné par le CDPQ) en cas de problème sanitaire d'allure contagieuse ;
- Autoriser l'accès à ses installations, en tout temps, au médecin vétérinaire désigné par le CDPQ ;
- Fournir, au médecin vétérinaire désigné par le CDPQ, toute l'information sanitaire relative au centre et qui pourrait être pertinente au programme ;
- Mettre en application, dans les meilleurs délais, les recommandations sanitaires du médecin vétérinaire désigné par le CDPQ et celles de son médecin vétérinaire consultant ;
- Ne pas distribuer de la semence qui présenterait, à sa connaissance, un risque sanitaire pour la clientèle.

2.3 Responsabilités du vétérinaire consultant du centre d'insémination

- Inspecter les installations du centre tous les deux mois environ (minimum six fois par année) ;
- À l'occasion de ces visites, vérifier que les normes en matière d'installations, d'hygiène, de protection sanitaire, de tenue de registres et de contrôle sanitaire sont appliquées ;

- À l'issue de ces visites, faire des recommandations écrites à l'attention du responsable du centre relativement aux installations, à l'hygiène, à la protection sanitaire, à la tenue de registres et au contrôle sanitaire ;
- En cas de problème sanitaire d'allure contagieuse, recommander l'arrêt temporaire de la distribution de la semence;
- Effectuer les prescriptions nécessaires à l'achat de médicaments ou de vaccins et s'assurer de la bonne utilisation de ceux-ci ;
- Prescrire les examens de laboratoire nécessaires à la gestion sanitaire de la verraterie ;
- Collaborer au maintien et à l'actualisation du programme de gestion sanitaire du centre d'insémination.

3 Normes minimales pour les centres adhérant au PGSCIA

3.1 Locaux d'isolement (quarantaines)

- Doivent être situés, idéalement, à plus de deux kilomètres d'un regroupement de porcs autre que les centres d'insémination artificielle (CIA) ;
- Doivent être situés, idéalement, à plus de deux kilomètres des CIA qui ne sont pas munis d'un système de filtration d'air à l'entrée ;
- Doivent n'être accessibles qu'aux seules personnes autorisées (portes verrouillées) ;
- Doivent être équipés d'une entrée danoise ou d'une douche située à l'entrée et respecter les principes de marche en avant ;
- Doivent être conçus pour éviter l'introduction de vermine, d'oiseaux ou d'autres animaux ;
- Doivent faire l'objet d'un contrôle régulier des mouches et de la vermine par un exterminateur professionnel ;
- Doivent être gérés en tout plein/tout vide par bâtiment ;
- Doivent être suffisamment spacieux, aérés et confortables afin d'assurer le bien-être des animaux ;
- Doivent être nettoyés et désinfectés et faire l'objet d'un vide sanitaire entre chaque occupation.

4 Sélection des lots d'animaux admissibles aux centres

4.1 Localisation des élevages des fournisseurs

- Tout élevage n'ayant aucun site avec des porcs (ferme porcine, abattoir, poste de rassemblement) à moins de 5 km rencontre les normes de localisation comme fournisseur de verrats.
- Tout élevage n'ayant aucun site de production porcine dans un rayon de 2 km ET détenant un indice d'exposition¹ inférieur à 2 pourrait se qualifier.

¹ L'indice d'exposition est une estimation de l'exposition du lieu fournisseur de verrats par rapport aux lieux avec des porcs dans le voisinage. Les sites avec un lien épidémiologique ne sont pas inclus dans le calcul.

4.2 Statut sanitaire des fermes qui fournissent des verrats

4.2.1 Caractéristiques de la maternité

- Absence de signes cliniques de SRRP, *Mycoplasma hyopneumoniae*, *Actinobacillus pleuropneumoniae* (App) ;
- Mortalité néonatale (naissance-sevrage) bien contrôlée avec un objectif de moins de 18 % ;
- L'emphase doit être mise sur les augmentations importantes versus les valeurs mensuelles historiques. Cet indicateur servira à initier des suivis additionnels avec le vétérinaire de l'élevage, lorsque nécessaire.

4.2.2 Caractéristiques de la pouponnière et de l'engraissement

- Mortalité (taux mensuels) :
 - Moins de 5 % en pouponnière ;
 - Moins de 5 % en engraissement ;
 - Moins de 8-10 % entre le sevrage et la fin de l'engraissement.
- L'emphase doit être mise sur les augmentations importantes versus les valeurs mensuelles historiques. Cet indicateur servira à initier des suivis additionnels avec le vétérinaire de l'élevage, lorsque nécessaire.

4.2.3 Statut exempt du virus du SRRP (statut naïf ou éradiqué)

Résultats sérologiques négatifs par rapport au SRRP, documentés par un monitoring sérologique régulier (a) ou irrégulier (b) :

- a. Monitoring sérologique pour un élevage en rotation (> 70 kg) : minimum de 30 sujets négatifs par mois (test IDEXX ELISA-X3) ;
- b. Monitoring sérologique pour un élevage en tout plein tout vide (> 70 kg) : minimum de 30 sujets négatifs à la fin du lot (test IDEXX ELISA-X3).

4.2.4 Statut exempt pour le *Mycoplasma hyopneumoniae*

Résultats sérologiques négatifs par rapport au *Mycoplasma hyopneumoniae*, documentés par un monitoring sérologique régulier (a) ou irrégulier (b) :

- a. Monitoring sérologique pour un élevage en rotation (> 70 kg) : minimum de 30 sujets négatifs par mois (test IDEXX ELISA ou autre) ;
- b. Monitoring sérologique pour un élevage en tout plein tout vide (> 70 kg) : minimum de 30 sujets négatifs à la fin du lot (test IDEXX ELISA ou autre).

4.2.5 Statut exempt pour l'*Actinobacillus pleuropneumoniae*

FOURNISSEUR AGRÉÉ

Pour les fournisseurs ayant fait l'objet d'un suivi régulier pour l'APP en 2024 et 2025, résultats sérologiques négatifs par rapport à l'*Actinobacillus pleuropneumoniae*, documentés par un monitoring sérologique régulier (a) ou irrégulier (b) :

- a. Monitoring sérologique régulier pour un élevage en rotation (> 70 kg) : minimum de 30 sujets négatifs aux 6 mois (test Multi-App) ;
- b. Monitoring sérologique pour un élevage en tout plein tout vide (> 70 kg) : minimum de 30 sujets négatifs à la fin du lot (test Multi-App).

NOUVEAU FOURNISSEUR

Tout nouveau fournisseur devra tester l'ensemble des verrats introduits à l'aide du test Multi-APP :

- ❖ Cette démarche devra être réalisée sur une période d'un an ;

- ❖ Si le nombre de verrats ou la fréquence d'introduction est insuffisant, l'échantillonnage devra être prolongé au-delà d'un an afin d'atteindre les cibles minimales (minimum de quatre groupes de 15 verrats).

4.2.6 Absence de signes cliniques pour les autres maladies surveillées (voir liste des maladies surveillées p.9)

4.2.7 Obtention des résultats de laboratoire des verrats sélectionnés moins de 30 jours avant l'envoi de ceux-ci en isolement.

5 Liste des maladies surveillées

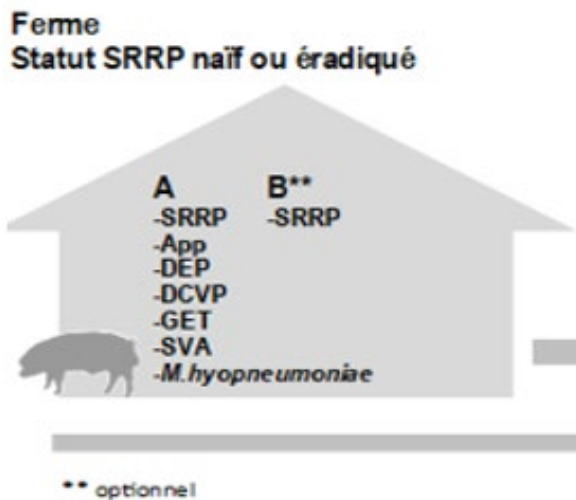
5.1 Programme de surveillance

- ❖ Les animaux des élevages d'origine ne doivent pas présenter de signes cliniques de :
 - Pneumonie enzootique ;
 - Pleuropneumonie (*Actinobacillus pleuropneumoniæ*) ;
 - *Actinobacillus suis* ;
 - Maladie de Glässer (*Glaesserella parasuis*) ;
 - Syndrome reproducteur et respiratoire porcin (SRRP) ;
 - Entéropathie proliférative ;
 - Maladies associées au circovirus porcin (MACVP) ;
 - Dysenterie (*Brachyspira hyodysenteria* et *Brachyspira hamptonii*) ;
 - Rhinite atrophique progressive ;
 - Gale sarcoptique ;
 - Diarrhée épidémique porcine (DEP) ;
 - Delta coronavirus porcin (DCVP) ;
 - Gastroentérite transmissible (GET) ;
 - Senecavirus A (SVA) ;
 - Influenza ;
 - Salmonellose ;
 - Leptospirose

- ❖ Les verrats sélectionnés doivent être exempts de :
 - Syndrome reproducteur et respiratoire porcin (SRRP) ;
 - *Mycoplasma hyopneumoniae* ;
 - Pleuropneumonie porcine à *Actinobacillus pleuropneumoniæ* :
 - App tous les sérotypes, à moins que le fournisseur ait des sites positifs au sérotype 12 et possèdent des droits acquis (close grand-père).

- Gastroentérite transmissible (GET) ;
- Diarrhée épidémique porcine (DEP) ;
- Delta coronavirus porcin (DCVP) ;
- Senecavirus A (SVA).

6 Schématisation de la stratégie des tests de laboratoire



Schématisme des prises de sang effectuées sur les verrats et des échantillons environnementaux de la sélection (ferme). Le statut au regard du virus du SRRP, de l'App (tous les sérotypes), de la DEP, du DCVP, de la GET, SVA et Mycoplasme est vérifié par le programme du CDPQ.

Prélèvement(s)

Un ou des prélèvements doivent être effectués en cours d'isolement. Les sérums peuvent être vérifiés par rapport au SRRP par les tests ELISA X3 et PCR.

6.1 Prélèvement A

Ce prélèvement est effectué à la ferme d'origine ou à la quarantaine de la ferme d'origine, sous la responsabilité du vétérinaire accrédité de l'ACIA. Ce prélèvement est effectué moins de 30 jours avant l'envoi de ceux-ci en isolement.

SRRP, App et *M. hyopneumoniae* :

- Des sérums sont envoyés pour vérification du statut sérologique.

DEP, DCVP, GET et Senecavirus A :

- Un échantillonnage de la salive des porcs ou de fumier doit être prélevé dans un minimum de quatre parcs.

6.2 Prélèvement B

Ce prélèvement est optionnel pour les fermes de statut naïf au regard du SRRP et est obligatoire pour les fermes dont l'historique au SRRP est récente ou que la ferme est localisée dans une zone où des fermes porcine existent à moins de 5 km. Le vétérinaire désigné par le CDPQ peut exiger un prélèvement et des tests complémentaires à moins de 7 jours avant le transport des animaux vers les bâtiments de quarantaine des CIA. Les sérums peuvent être vérifiés par les tests ELISA X3 et PCR.

7 Attestation du statut sanitaire des verrats destinés aux centres (SRRP)

7.1 Techniques de laboratoire recommandées

- ❖ Test ELISA-X3 de IDEXX (recherche d'anticorps) ;
- ❖ Test PCR de Tetracore, Life ou IDEXX (recherche du virus) ;
- ❖ Aucun test « in-house » ne pourra être utilisé

7.2 Stratégie d'évaluation

- ❖ Attestation sanitaire signée pour confirmer l'absence de signes cliniques de maladies durant toute la période de croissance reçue dans les **deux semaines** précédant le déplacement des verrats de la ferme d'origine vers la quarantaine du Centre d'insémination ;
- ❖ Vérification du statut SRRP (moins de 30 jours avant l'expédition) :
 - Sérums
 - Test ELISA-X3 de IDEXX
 - Provenant de sérums prélevés sur chaque verrot
 - Test PCR
 - Sur tous les sérums prélevés et tester en pool de 10

7.3 Interprétation du test ELISA-X3 sur sérums

Chaque échantillon est interprété individuellement :

- Rapport S/P < 0,30 ➡ animal de statut négatif
- Rapport S/P ≥ 0,30 et < 0,40 ➡ animal de statut suspect
- Rapport S/P ≥ 0,40 ➡ animal de statut positif

7.4 Interprétation du test PCR Tetracore

- CT > 35 ➡ groupe d'animaux de statut négatif
- CT ≤ 35 ➡ groupe d'animaux de statut positif

7.5 Interprétation du test PCR Life

- CT > 35 ➡ groupe d'animaux de statut négatif
- CT 33-35 ➡ groupe d'animaux de statut suspect
- CT < 33 ➡ groupe d'animaux de statut positif

7.6 Interprétation du test PCR IDEXX

- Selon les recommandations du fabricant

7.7 Réponses possibles

- ❖ Tous les résultats sont négatifs au test ELISA-X3 et au PCR :
 - Les verrats sont tous acceptés.
- ❖ Certains verrats sont de statut suspect ou positif par rapport au test ELISA-X3 et de statut négatif par rapport au premier test PCR :
 - Test complémentaire avec un autre test PCR avec une trousse différente sur tous les sérums de cas suspects et positifs au test ELISA-X3 (tester un minimum de 5 sérums avec S/P plus élevés)
 - 2^e test PCR est négatif :
 - Le lot est déclaré de statut négatif ; les verrats de statut négatif par rapport au test ELISA-X3 sont acceptés ; les verrats de statut positif ou suspect par rapport au test ELISA-X3 sont refusés.
 - 2^e Test PCR est positif :
 - Les verrats sont tous refusés.
- ❖ Certains verrats sont de statut positif par rapport au premier test PCR :
 - Les verrats sont tous refusés.

8 Attestation du statut sanitaire des verrats destinés aux centres (App)

8.1 Technique de laboratoire recommandée

- ❖ Test Multi-APP Ac ELISA – (recherche d’anticorps).

8.2 Stratégie d’évaluation

- Attestation sanitaire signée pour confirmer l’absence de signes cliniques de maladies durant toute la période de croissance dans les deux semaines précédant le déplacement des verrats de la ferme d’origine vers la quarantaine du Centre d’insémination.

FOURNISSEURS AGRÉÉS

Pour les fournisseurs ayant fait l’objet d’un suivi régulier pour l’APP en 2024 et 2025 :

- ❖ Des tests Multi-APP devront être réalisés aux six mois sur un minimum de 30 verrats en fin d’engraissement, à l’âge de la sélection ;
- ❖ Les résultats devront être transmis au CDPQ à chaque expédition, afin de démontrer que les tests demeurent valides et soient réalisés moins de six mois avant la date prévue d’expédition des verrats.

NOUVEAUX FOURNISSEURS

Tout nouveau fournisseur devra tester l’ensemble des verrats introduits à l’aide du test Multi-APP :

- ❖ Cette démarche devra être réalisée sur une période d’un an;
- ❖ Si le nombre de verrats ou la fréquence d’introduction est insuffisant, l’échantillonnage devra être prolongé au-delà d’un an afin d’atteindre les cibles minimales (minimum de quatre groupes de 15 verrats).

8.3 Interprétation du test Multi APP Ac ELISA

- ❖ Chaque échantillon est interprété individuellement :
 - Négatif ➡ animal de statut négatif
 - Positif ➡ animal de statut positif

8.4 Réponses possibles

- ❖ Tous les résultats sont négatifs au test Multi APP Ac ELISA :
 - Les verrats sont acceptés.
- ❖ Certains verrats sont de statut positif :
 - Les échantillons positifs (jusqu'à un maximum de cinq verrats avec DO plus élevés) devront être testés pour l'ensemble des sérotypes disponibles ;
 - Si les résultats sont positifs uniquement pour le sérotype 12 ET que les fermes sont déjà reconnues APP-12 positive, la démarche de suivi prend fin et les verrats issus de ces fermes pourront être expédiés en isolement. Une clause de droits acquis (grand-père) s'applique à ces fermes ;
 - Si des tests sont positifs pour un ou plusieurs sérotypes (incluant l'APP-12 sur les sites n'ayant pas eu un droit acquis), des grattages d'amygdales ou des nécropsies devront être effectués afin de confirmer ou d'infirmar la présence de la bactérie APP :
 - Si les résultats de culture bactérienne ou de PCR sont négatifs, ces verrats seront considérés comme faux positifs.
 - Les verrats séronégatifs pourront être transférés en isolement au CIA.
 - Certains verrats sont de statut positif par rapport à la culture bactérienne ou au PCR :
 - Les verrats sont tous refusés.
 - Si aucun grattage d'amygdales ou aucune nécropsie n'est fait :
 - Les verrats sont tous refusés.

9 Attestation du statut sanitaire des verrats destinés aux centres (DEP, GET et DCVP)

9.1 Techniques de laboratoire recommandées

- ❖ Test DEP-GET-DCVP PCR de la compagnie Tetracore (recherche des virus) ;
- ❖ Test DEP PCR, test GET PCR et test DCVP PCR de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (recherche des virus).

9.2 Stratégie d'évaluation

- ❖ Attestation sanitaire signée pour confirmer l'absence de signes cliniques de maladies durant toute la période de croissance reçue dans les **deux semaines** précédant le déplacement des verrats de la ferme d'origine vers la quarantaine du Centre d'insémination ;
- ❖ Vérification de l'absence des virus avec des techniques PCR selon deux options :
 - **Option A)** Recherche de virus par PCR sur des cordes dans un minimum de 4 parcs.
 - **Option B)** Recherche de virus par PCR sur des échantillons fécaux d'un minimum de 4 parcs, avec la possibilité d'effectuer un prélèvement sur les bottes du producteur ou dans le passage.
 - Les échantillons peuvent être regroupés (poolés – maximum 4) au laboratoire avant de procéder à la recherche des virus par les tests PCR.
- ❖ L'échantillonnage doit être fait le plus près possible de l'expédition des verrats et à un maximum de 30 jours avant l'envoi des verrats en quarantaine.

9.3 Interprétation des tests PCR

Chaque résultat est interprété individuellement :

- ❖ Interprétation du test DEP-GET-DCVP PCR de la compagnie Tetracore :
 - Valeur CT \leq 35 ➡ échantillon positif ;
 - Valeur CT $>$ 35 et \leq 38 ➡ échantillon suspect ;
 - Valeur CT $>$ 38 ➡ échantillon négatif.

❖ Interprétation du test DEP PCR, GET PCR et DCVP PCR de la Faculté de médecine vétérinaire :

- Valeur CT ≤ 35 ➡ échantillon positif ;
- Valeur CT > 35 et ≤ 40 ➡ échantillon suspect ;
- Valeur CT > 40 ➡ échantillon négatif.

Note : L'interprétation de ces tests peut changer dépendamment des nouvelles connaissances scientifiques qui émergeront.

9.4 Réponses possibles

❖ Tous les résultats sont négatifs par rapport au test DEP-GET-DCVP PCR :

- Les verrats sont acceptés.

❖ Certains résultats sont suspects ou positifs :

- Demander des tests complémentaires sur les échantillons suspects ou positifs déjà au laboratoire :
 - Séparer (dépooler) et refaire le test PCR.
 - Reprendre des fluides oraux (minimum de 4) ou des échantillons de fumier dans quatre parcs (ceux qui sont avoisinants) :
 - Faire le test PCR sur les fluides oraux ou les échantillons de fumier.

❖ Si un seul des échantillons ressort positif par rapport à l'un ou l'autre des tests :

- Les verrats sont tous refusés.

10 Attestation du statut sanitaire des verrats destinés aux centres (Senecavirus A)

10.1 Technique de laboratoire recommandée

- ❖ Test PCR pour le Senecavirus A.

10.2 Stratégie d'évaluation

- ❖ Attestation sanitaire signée pour confirmer l'absence de signes cliniques de maladies durant toute la période de croissance reçue dans les **deux semaines** précédant le déplacement des verrats de la ferme d'origine vers la quarantaine du Centre d'insémination;
- ❖ Vérification de l'absence des virus avec des techniques PCR selon deux options :
 - **Option A)** Recherche de virus par PCR sur des cordes dans un minimum de 4 parcs.
 - **Option B)** Recherche de virus par PCR sur des échantillons fécaux d'un minimum de 4 parcs, avec la possibilité d'effectuer un prélèvement sur les bottes du producteur ou dans le passage.
- ❖ La vérification de l'absence du virus Senecavirus A sera confirmée par le test PCR sur quatre échantillons (pouvant être poolés par 4) :
 - L'échantillonnage doit être fait le plus près possible de l'expédition des verrats et à un maximum 30 jours avant l'envoi des verrats en quarantaine.

10.3 Interprétation des tests PCR

Chaque résultat est interprété individuellement :

- ❖ Interprétation du test PCR pour le Senecavirus A :
 - Valeur CT < 35 ➡ échantillon positif ;
 - Valeur CT ≥ 35 et ≤ 38 ➡ échantillon suspect ;
 - Valeur CT > 38 ➡ échantillon négatif.

Note : L'interprétation de ces tests peut changer dépendamment des nouvelles connaissances scientifiques qui émergeront.

10.4 Réponses possibles

- ❖ Tous les résultats sont négatifs par rapport au test PCR pour le Senecavirus A :
 - Les verrats sont acceptés.
- ❖ Certains résultats sont suspects ou positifs :
 - Demander des tests complémentaires sur les échantillons suspects ou positifs déjà au laboratoire :
 - Séparer (dépooler) et refaire le test PCR.
 - Reprendre des fluides oraux (minimum de 4) ou des échantillons de fumier dans quatre parcs (ceux qui sont avoisinants) :
 - Faire le test PCR sur les fluides oraux ou les échantillons de fumier.
- ❖ Si un seul des échantillons ressort positif par rapport à l'un ou l'autre des tests :
 - Les verrats sont tous refusés.

11 Attestation du statut sanitaire des verrats destinés aux centres (*Mycoplasma hyopneumoniae*)

11.1 Technique de laboratoire recommandée

- ❖ Test ELISA de IDEXX (recherche d'anticorps)

11.2 Stratégie d'évaluation

- ❖ Attestation sanitaire signée pour confirmer l'absence de signes cliniques de maladies durant toute la période de croissance ;
- ❖ Pour tous les élevages :
 - Vérification du statut sérologique de 30 verrats sélectionnés ou bien 30 autres animaux dans le même bâtiment pour le *Mycoplasma hyopneumoniae* (IDEXX ELISA).

11.3 Interprétation du test IDEXX ELISA

Chaque échantillon est interprété individuellement :

- $S/P < 0,30$ ➡ animal de statut négatif ;
- $S/P \geq 0,30$ et $< 0,39$ ➡ animal de statut suspect ;
- $S/P \geq 0,40$ ➡ animal de statut positif.

11.4 Réponses possibles

- ❖ Tous les résultats sont négatifs au test IDEXX ELISA :
 - Les verrats sont acceptés.
- ❖ Certains verrats sont de statut positif :
 - Demander des tests complémentaires comme suit :
 - Les échantillons positifs sont retestés par un autre test sérologique ou des tests PCR sont performés à l'aide d'échantillons laryngés ou trachéo-bronchiques (pool de 5).
 - Si le 2e test choisi est un test sérologique et que celui-ci est positif :

- Il faudra alors prélevés des échantillons laryngés ou trachéo-bronchiques et faire des tests PCR (pool de 5).
- Si les 2e tests sérologiques sont tous négatifs,
 - Seuls les verrats négatifs au IDEXX ELISA sont acceptés.
- Si le 2e ou 3e tests complémentaires sur les échantillons laryngés ou trachéo-bronchique sont tous négatifs,
 - Seuls les verrats négatifs au IDEXX ELISA sont acceptés.
- Si un seul des échantillons ressort positif par rapport au test PCR sur les échantillons laryngés ou trachéobronchique,
 - Les verrats sont tous refusés.

12 Annexes

Annexe 1 - Fiche d'inscription des CIA

Note : remplir une fiche par verraterie

INFORMATION GÉNÉRALE	
Nom de l'entreprise:	
Nom de la verraterie:	
Adresse de la verraterie:	
Nom du contact:	
Téléphone:	
Cellulaire:	
Télécopieur:	
Courriel:	
Adresse de facturation:	
Nombre de places-porcs:	

Les frais de participation au Programme de gestion sanitaire des centres d'insémination artificielle (PGSCIA) pour 2025-2026 ont été fixés à 750\$ par verraterie.

La tarification pour chaque lot évalué par le vétérinaire désigné par le Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ) varie en fonction de la taille de ce dernier :

- 110 \$: 10 verrats ou moins
- 138 \$: 11-30 verrats
- 165 \$: 31-60 verrats
- 275 \$: plus de 60 verrats

La taille du lot est déterminée par le nombre d'animaux pour lesquels des résultats de laboratoire sont reçus et comptabilisés par le personnel du CDPQ.

L'adhérent atteste que ces renseignements sont exacts et s'engage à respecter les conditions d'inscription 2025-2026 du PGSCIA.

Signature du propriétaire ou du mandataire

Date

Annexe 2 - Coordonnées des personnes-ressources

Centre administratif et siège social

Centre de développement du porc du Québec inc.
815 Route Marie-Victorin
Lévis (secteur Saint-Nicolas) G7A 3S6
Téléphone : 418 650-2440
Courriel : labo-sante@cdpq.ca

Personnes-ressources

Marie-Claude Poulin, D.M.V., D.A.
Téléphone : 418 522-6015
Courriel : marie-claude.poulin@hotmail.co.uk

Véronique Morin-Joncas, agr., TSA
Centre de développement du porc du Québec inc.
Courriel : vmorinjoncas@cdpq.ca

Christian Klopfenstein, Ph. D., D.M.V.
Centre de développement du porc du Québec inc.
Courriel : cklopfenstein@cdpq.ca

Annexe 3 - Attestation sanitaire du CDPQ pour l'entrée des verrats aux CIA (D03)

Attestation sanitaire du CDPQ pour l'entrée des verrats aux CIA

Nom de la ferme Inventaire en engraissement

% mortalité	Mois de l'année (6 derniers mois)					
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Présevrage	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Pouponnière	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Engraissement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Maladie	Signes cliniques	Date du dernier test	Laboratoire			Statut sanitaire ¹	
			ELISA	PCR	Autres	Positif	Négatif
Pneumonie enzootique	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleuropneumonie (APP)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Actinobacillus suis</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maladie de Glässer	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SRRP	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entéropathie proliférative	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MACVP (PCVAD)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dysenterie (<i>Brachyspira hamptonii</i> et <i>Brachyspira hyodysenteriae</i>)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rhinite atrophique progressive	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gale sarcoptique	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DEP	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Delta coronavirus (DCVP)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gastro-entérite transmissible (GET)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Senecavirus A	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Influenza	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salmonellose	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres problèmes sanitaires significatifs <input type="text"/>							
Est-ce que vos animaux ont été vaccinés?		<input type="text"/>					
Si oui, quel(s) vaccin(s) a(ont) été utilisé(s)?		<input type="text"/>					
Date de la dernière visite vétérinaire (moins de 3 mois)		<input type="text"/>					

1- Établir le statut sanitaire selon les résultats de laboratoire, visites vétérinaires, contrôles d'abattoir ou tout autre moyen diagnostic.

Je, soussigné, atteste avoir transmis au médecin vétérinaire toute l'information nécessaire à l'évaluation sanitaire de mon troupeau. De plus, en cas de changement significatif dans le mois suivant la livraison de mes animaux, je m'engage à communiquer dans les meilleurs délais avec le vétérinaire désigné par le CDPQ.

Signature du propriétaire ou du mandataire

Date

Je, soussigné, atteste que l'information ci-dessus est, à ma connaissance, complète et exacte.

Signature du médecin vétérinaire

Date

Document à transmettre au CDPQ

Courriel : labo-sante@cdpq.ca

Annexe 4 – Liste de laboratoires

Examens sérologiques par rapport à la pleuropneumonie porcine à *Actinobacillus pleuropneumoniæ*

Les laboratoires du Service de diagnostic de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (FMV).

Examens sérologiques par rapport au syndrome reproducteur et respiratoire porcine (SRRP)

Le laboratoire Biovet à Saint-Hyacinthe ;

Les laboratoires du Service de diagnostic de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (FMV).

Examens par rapport à la diarrhée épidémique porcine (DEP), la gastro-entérite transmissible (GET) et la diarrhée causée par le delta coronavirus porcine (DCVP)

Le laboratoire Biovet à Saint-Hyacinthe ;

Les laboratoires du Service de diagnostic de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (FMV).

Examens par rapport au Senecavirus A

Le laboratoire Biovet à Saint-Hyacinthe ;

Les laboratoires du Service de diagnostic de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (FMV).

Analyses microbiologiques (semence) et nécropsies

Les laboratoires d'expertise en pathologie animale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ;

Les laboratoires du Service de diagnostic de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal (FMV).



Centre de développement du porc du Québec inc.

815 Route Marie-Victorin

Lévis (Secteur St-Nicolas) G7A 3S6

 418 650-2440

www.cdpq.ca

labo-sante@cdpq.ca